

sion de terrains pour la colonisation a toujours été prise en délibéré par eux. Sous ce dernier rapport, ce qu'ils craignent c'est que les colons nuiraient aux pêcheries, dont ils tirent leurs principaux moyens de subsistance, et je pense qu'il serait imprudent, en premier lieu, d'introduire des établissements dans la section particulière qu'ils occupent. Le premier point est d'ouvrir la communication, et le premier traité devrait se borner, comme je l'ai dit, simplement au *droit de passage*. En le rattachant à la question des terres, aux arpentages des cantons pour les établissements, aux réserves des Sauvages, et le reste, il pourrait surgir des complications embarrassantes.

Il n'y a plus qu'un seul point, relativement à ce sujet, sur lequel j'attirerai l'attention. C'est la nécessité d'adopter les mesures les plus rigoureuses et les plus strictes pour empêcher le transport de liqueurs spiritueuses dans le pays des Sauvages. L'officier chargé des travaux peut facilement voir à cela, s'il est revêtu de l'autorité convenable. Il n'est pas probable qu'aucun des employés aux travaux apporte avec eux des spiritueux, en quantité, si l'on n'emploie pas d'entrepreneurs; mais il y a des trafiquants particuliers qui suivraient leurs pas et ne tarderaient pas à apporter des liqueurs, si, par ce moyen, ils pouvaient faire le commerce des fourrures; et ces personnes devraient, si elles l'essayaient, être immédiatement arrêtées.

Les Sauvages de la rivière la Pluie et du lac des Bois sont, en règle générale, encore dans l'heureuse ignorance de ce que sont les liqueurs enivrantes. Sur le côté américain, les peines portées contre leur introduction sont si sévères qu'elles n'y font que rarement leur apparition, tandis que du côté anglais leur usage est prohibé par la compagnie de la Baie d'Hudson.

C'est à ces heureuses circonstances, je crois, que sont dus le bien être et la bonne conduite des indiens, et l'accroissement rapide de la population qui a lieu, dit-on, contrairement à la règle générale de cette section.

Les précautions que j'ai recommandées ne paraîtront pas inutiles lorsque l'on réfléchira que ces Indiens, malgré leurs nombreuses bonnes qualités, ne sont encore que des barbares; qu'ils sont prompts, comme toutes les tribus incultes de leur race, à ressentir une injure, réelle ou supposée; qu'une querelle avec un individu éminent serait une querelle avec la tribu, et que les seuls arbitres d'une dispute avec eux sont le couteau à scalper et le tomahawk, à l'usage desquels ils sont bien habitués dans leurs guerres incessantes avec les Sioux; et si, avec tout cela, l'on considère qu'ils peuvent réunir cinq cents combattants, habitués aux bois, aux rivières et à tous les défilés du pays, la nécessité et la justice de qu'il y a pour nous d'éloigner d'eux cette source première et féconde des querelles et de la démolisation des Sauvages, "l'eau de feu," seront évidentes.

Je n'ai plus qu'à ajouter qu'avec une prudence ordinaire, l'on ne court aucun risque de tomber en difficulté avec les Sauvages. Ils recevront chaleureusement, dès l'abord, les personnes envoyées dans leur pays par le gouvernement, et ce sera à ces dernières à veiller à ce qu'il ne surgisse rien qui puisse interrompre l'existence de relations amicales.

(Voir les notices sur les Sauvages, dans mon rapport imprimé, pages 14 et 26.)

RESSOURCES AGRICOLES.

Section du Lac Supérieur.

Dans cette section, les étendues cultivables sont limitées et principalement bornées aux vallées des cours d'eau. Cependant, il se rencontre quelques plateaux de temps à autre, à une élévation considérable, qui ont une épaisseur modérée de tuf. Dans le voisinage de la ligne du chemin, les meilleurs endroits se trouvent dans la vallée de la Kamistiquia et sur les rives de la baie du Tonnerre. Le climat du pays qui borde le lac est favorable à la culture des céréales et de tous les autres végétaux et légumes que l'on cultive ordinairement dans d'autres parties du Canada. Lorsque les mines de la baie du Tonnerre et des rives du lac Supérieur en général seront exploitées, elles créeront un marché pour toute espèce de produits agricoles, et cela devra donner une grande valeur aux terres qui seront susceptibles de culture.

Autour du lac du Chien, l'on rencontre quelques morceaux d'assez bonne terre, mais